

2015-5821
2015-12-09

Fongicide Senator 50[®] SC

GROUPE

1

FONGICIDE

COMMERCIAL
Suspension concentrée

GARANTIE :

thiophanate-méthyl

500 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,00113% et du 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,00037% à titre d'agents de conservation.

OU

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,001695% et du 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,000555% à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION : 32096
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT – POISON



Avertissement, contient l'allergène soya.

Déclarant :
Nippon Soda Co., Ltd
Shin-Ohtemachi Bldg., 2-1, 2-Chrome Ohtemachi, Chiyoda-Ku
Tokyo, Japon, 100-8165
Contact aux États-Unis : (212) 490-0350

Représentant canadien :
Brenda W. Nailor Consulting
12 Burke Court, Guelph, Ontario
N1L 1J2
(519) 837-8704

Contenu net : 1 – 50 L

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut être nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer la poussière ni le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond à l'eau et au savon après l'emploi. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas contaminer les sources d'eau potable ou d'irrigation, lacs, cours d'eau et étangs. Ne pas permettre les effluents ou les eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, cours d'eau, étangs ou autres plans d'eau.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

***EN CAS D'UN EMPOISONNEMENT OU CONCERNANT UN DÉVERSEMENT
D'IMPORTANCE, COMPOSER LE 1-866-336-2983***

Fongicide Senator 50[®] SC

GROUPE

1

FONGICIDE

COMMERCIAL

Suspension concentrée

GARANTIE :	
thiophanate-méthyl	500 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,00113% et du 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,00037% à titre d'agents de conservation.

OU

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,001695% et du 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,000555% à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION : 32096
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT – POISON



Avertissement, contient l'allergène soya.

Déclarant :
Nippon Soda Co., Ltd
Shin-Ohtemachi Bldg., 2-1, 2-Chrome Ohtemachi, Chiyoda-Ku
Tokyo, Japon, 100-8165
Contact aux États-Unis : (212) 490-0350

Représentant canadien :
Brenda W. Nailor Consulting
12 Burke Court, Guelph, Ontario
N1L 1J2
(519) 837-8704

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Le Fongicide SENATOR 50 SC est un fongicide systémique conçu pour la suppression de certaines maladies fongiques. Il est efficace contre certaines maladies dans les pommes, poires, bleuets nains, pêches, nectarines, prunes, pruneaux, cerises, fraises, framboises, betteraves à sucre et plantons de pommes de terre ainsi que dans les plantes ornementales, les plantules de tabac de serre et les champignons en bouton blancs (terre de gobetage).

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut être nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer la poussière ni le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond à l'eau et au savon après l'emploi. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas contaminer les sources d'eau potable ou d'irrigation, lacs, cours d'eau et étangs.

Ne pas permettre les effluents ou les eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, cours d'eau, étangs ou autres plans d'eau.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, les inversions de la température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Après avoir manipulé le fongicide Senator 50 SC, se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser des produits du tabac ou les toilettes. Aucun aliment, tabac ou boisson ne doit être permis dans les secteurs où des produits chimiques sont entreposés ou utilisés. Ne pas appliquer ce produit de manière qu'il puisse entrer en contact avec d'autres personnes ou travailleurs. Seuls des manipulateurs protégés devraient se trouver dans le secteur pendant l'application.

Équipement de protection personnelle (EPP) :

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon ainsi que des gants résistants aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Retirer immédiatement les vêtements si des pesticides y sont entrés. Se laver ensuite à fond et remettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection personnelle (EPP) immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des EPP. Si vous ne disposez d'aucunes directives pour les pièces lavables, utiliser un détersif et de l'eau chaude. Entreposer et laver les EPP séparément des autres vêtements.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

***EN CAS D'UN EMPOISONNEMENT OU CONCERNANT UN DÉVERSEMENT
D'IMPORTANCE, COMPOSER LE 1-866-336-2983***

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, le Fongicide SENATOR 50 SC contient un fongicide du groupe 1. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide SENATOR 50 SC et à d'autres fongicides du groupe 1. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide SENATOR 50 SC ou d'autres fongicides du même groupe 1 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation des données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration des pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Nippon Soda Co. Ltd. en présence d'une baisse possible de sensibilité au Fongicide SENATOR 50 SC chez l'agent pathogène.

- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter si possible pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Nippon Soda Co. Ltd au (212) 490-0350.

Comme il est impossible de prévoir l'apparition d'une telle résistance, Nippon Soda Co., Ltd. rejette toute responsabilité en cas de pertes ou de dommages aux cultures résultant de l'incapacité du Fongicide SENATOR 50 SC à supprimer les souches de maladies fongiques résistantes.

MÉLANGE :

BIEN AGITER AVANT L'USAGE. Une sédimentation peut se produire lorsque le produit n'est pas utilisé pendant une période prolongée. En cas de mélange en cuve à pH élevé, l'intervalle entre le mélange et l'application doit être réduit au minimum. Il est recommandé d'ajuster le pH de l'eau de mélange entre 6 et 7 avant d'y ajouter le Fongicide SENATOR 50 SC. Ajouter le volume requis du Fongicide SENATOR 50 SC au réservoir à moitié rempli d'eau, agiter au moyen d'un dispositif mécanique ou hydraulique, ajouter les produits d'association désirés (voir ci-dessous), agiter de nouveau et remplir ensuite le réservoir avec le reste de l'eau nécessaire. Agiter continuellement pour maintenir le produit en état de suspension. Pour de meilleurs résultats, utiliser le mélange de pulvérisation le jour même de sa préparation.

Directives pour le mélange en cuve : Le SENATOR 50 SC est compatible avec la plupart des pesticides fréquemment utilisés. En cas de mélange avec d'autres produits, ajouter ceux-ci dans l'ordre suivant : d'abord les poudres mouillables, les formulations sèches, les suspensions concentrées, les concentrés émulsifiables et finalement, les produits solubles tels que les fertilisants. Ces directives ne constituent en aucun cas une garantie de compatibilité avec d'autres produits ; ne pas mélanger avec des produits contenant du cuivre ni avec des pesticides fortement alcalins tels que la bouillie bordelaise ou le polysulfure de calcium. Lire l'étiquette du produit d'association envisagé pour en connaître les dosages recommandés et le mode d'emploi. Suivre les directives de l'étiquette la plus restrictive en ce qui a trait aux précautions et aux restrictions. Ce produit ne peut être mélangé avec aucun produit dont l'étiquette proscrit un tel mélange. Lire et respecter les directives les plus restrictives en ce qui a trait aux précautions et aux autres renseignements figurant sur les étiquettes des produits utilisés dans le mélange. Le SENATOR 50 SC peut être appliqué en combinaison avec des fertilisants liquides chimiquement neutres. Une application en combinaison avec des fertilisants fortement alcalins comme l'hydroxyde d'ammonium devrait être évitée, car elle peut causer la dégradation du pesticide, ce qui en réduira l'efficacité.

MODE D'EMPLOI : L'ÉPANDAGE AÉRIEN

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'application aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façons non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mise en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides* doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du changement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines de véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le (212) 490-0350. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50 litres par hectare.

DOSE D'EMPLOI

Les doses d'emploi pour la pulvérisation des vergers sont indiquées en mL de Fongicide SENATOR 50 SC dans 1 000 litres d'eau dans le cas d'une application diluée tenant compte d'un volume d'environ 3 500 litres à l'hectare. Pour une application concentrée, utiliser la même dose de produit à l'hectare que celle qui serait utilisée pour l'application diluée. Pour le traitement des plantons de pommes de terre, utiliser un minimum de 1,3 L d'eau par 280 mL de Fongicide SENATOR 50 SC. En cas de conditions très favorables à la propagation des maladies, utiliser la dose recommandée et réduire les intervalles d'application.

Compatibilité :

Le Fongicide SENATOR 50 SC est compatible avec la plupart des pesticides; ne pas le mélanger avec de la chaux ni d'autres matières alcalines.

MODE D'EMPLOI

POMMES ET POIRES :

NOTE : Lors de l'utilisation de le Fongicide SENATOR 50 SC en mélange, utiliser uniquement avec un fongicide protecteur approprié qui est homologué pour l'utilisation dans la culture ciblée à un moment approprié, tel que Maestro 80 DF, Supra Captan 80 WDG ou Granuflo-T. Toujours suivre les doses figurant sur les étiquettes et les recommandations les plus restrictives des deux produits utilisés dans le mélange concernant l'équipement de protection individuelle, le délai d'attente avant la récolte (DAAR), le délai de sécurité après traitement (DS) et les intervalles entre les traitements.

Tavelure de la pomme (*Venturia spp.*), blanc (*Podosphaera leucotricha*): Appliquer par voie terrestre, à un volume permettant une application uniforme. Lors de l'utilisation sans mélange, le Fongicide SENATOR 50 SC peut être appliqué jusqu'à la veille de la récolte. Lors de l'utilisation en mélange, toujours utiliser le délai d'attente avant récolte la plus restrictive que soit étiqeté. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

Est du Canada :

Mélange en cuve avec Maestro 80 DF ou Supra Captan 80 WDG :

Appliquer à raison de 250 mL de Fongicide SENATOR 50 SC plus 0,625 kg de Maestro 80 DF ou de Supra Captan 80 WDG dans 1 000 litres d'eau. Tenant compte d'un volume d'eau de 3500 litres par hectare, la dose est 875 mL du fongicide SENATOR 50 SC (0,437 kg ma) + 2,18 kg de Maestro 80 DF ou Supra Captan 80 WDG par hectare pour une seule application. Ce mélange en cuve peut être appliqué deux fois par saison avec un intervalle entre les traitements d'au moins 7 jours. La dose d'application saisonnière maximal est 1,75 L de produit (0,875 ka ma) par hectare. Ne jamais utiliser Maestro 80 DF ou Supra Captan 80 WDG avec des huiles ou avec des formules de parathion à base de solvant, ni peu de temps après l'application de ces produits.

Mélange en cuve avec Granuflo-T :

Appliquer à raison de 250 mL de Fongicide SENATOR 50 SC plus 1,5 à 2,25 kg de Granuflo-T dans 1000 litres d'eau. Tenant compte d'un volume d'eau de 3500 litres par hectare, la dose est 875 mL du fongicide SENATOR 50 SC (0,437 kg ma) + 5,25 kg à 7,88 kg de Granuflo-T par hectare pour une seule application. Ne pas dépasser la dose à l'hectare du Fongicide SENATOR 50 SC de 875 mL/ha. Ce mélange en cuve peut être appliqué seulement un fois par saison.

Colombie-Britannique :

Pour supprimer la tavelure de la pomme et le blanc dans la région d'Okanagan-Kootenay en Colombie-Britannique, appliquer le Fongicide SENATOR 50 SC à raison de 3,15 L de produit (1,58 kg ma) à l'hectare. Consulter les spécialistes de la région pour connaître les périodes d'application. Peut être appliqué deux fois par saison avec un intervalle entre les traitements d'au moins 7 jours. La dose d'application saisonnière maximal est 6,30 L de produit (3,15 kg ma) par hectare.

BLEUETS NAINS :

Brûlure des fleurs et brûlure des rameaux (*Phomopsis vaccinii*): Appliquer 1,54 L de Fongicide SENATOR 50 SC à l'hectare dans 1 000 litres d'eau (0,770 kg ma) par voie terrestre, ou dans 50 à 60 litres d'eau par voie aérienne. Commencer les traitements à l'éclosion des boutons. Faire 2 applications à intervalles de 10 à 14 jours. L'intervalle exact dépend des conditions météorologiques et du développement de la maladie. Consulter les spécialistes de la région. Ne pas appliquer dans les 60 jours précédant la récolte. La dose d'application saisonnière maximal est 3,08 L de produit (1,54 kg ma) par hectare.

PÊCHES, NECTARINES, PRUNES, PRUNEAUX, CERISES :

Pourriture brune (*Monilinia spp.*): Pour une protection appropriée, appliquer, par voie terrestre, 700 mL de Fongicide SENATOR 50 SC dans 1 000 litres d'eau dès les premiers stades de la floraison et à la pleine floraison. En Colombie-Britannique, appliquer au stade du bouton rose et à la pleine floraison. Tenant compte d'un volume d'eau de 3500 litres par hectare, la dose est 2,45 L de produit (1,225 kg ma) par hectare pour une seule application. Par temps pluvieux, répéter le traitement un fois, de 3 à 5 jours plus tard. Peut être appliqué jusqu'à la veille de la récolte. La dose d'application saisonnière maximal est 4,9 L de produit (2,45 kg ma) par hectare. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

FRAMBOISES :

Blanc (*Podosphaera macularis*) et pourritures du fruit (*Botrytis cinerea*): Appliquer, par voie terrestre, 700 mL de Fongicide SENATOR 50 SC dans 1 000 litres d'eau pendant la floraison. Tenant compte d'un volume d'eau de 2200 litres par hectare, la dose est 1,54 L de produit (0,770 kg ma) par hectare pour une seule application. Répéter le traitement un fois de 7 à 10 jours, au besoin. Peut être appliqué jusqu'à la veille de la récolte. La dose d'application saisonnière maximal est 3,08 L de produit (1,54 kg ma) par hectare. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

FRAISES :

Moisissure grise du fruit (*Botrytis cinerea*) et tache des feuilles (*Mycosphaerella fragariae*) : Appliquer, par voie terrestre, 700 mL de Fongicide SENATOR 50 SC dans 1 000 litres d'eau dès que les boutons sont visibles dans le collet. Tenant compte d'un volume d'eau de 2200 litres par hectare, la dose est 1,54 L de produit (0,770 kg ma) par hectare pour une seule application. Répéter le traitement un fois de 7 à 10 jours, au besoin. Pendant les périodes pluvieuses favorisant le développement rapide des pourritures du fruit, réduire l'intervalle d'application à 3 à 5 jours. Peut être appliqué jusqu'à la veille de la récolte. La dose d'application saisonnière maximal est 3,08 L de produit (1,54 kg ma) par hectare.
NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

BETTERAVES À SUCRE :

Cercosporiose (*Cercospora* sp.) des betteraves à sucre : Appliquer, par voie terrestre, de 588 à 784 mL de produit (0,294 à 0,392 kg ma) à l'hectare dès l'apparition des premiers signes de la maladie. Répéter le traitement un fois de 14 à 21 jours plus tard, si nécessaire. La dose d'application saisonnière maximal est 1,57 L de produit (0,784 kg ma) par hectare.
NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

- NE PAS APPLIQUER DANS LES 21 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.
- N'UTILISER QUE DANS LES BETTERAVES À SUCRE DESTINÉES À L'EXPORTATION.
- AUCUNE BETTERAVE À SUCRE NI PARTIE DE BETTERAVE À SUCRE NE PEUT ÊTRE UTILISÉE EN PÂTURAGE NI COMME FOURRAGE AU CANADA.
- AFIN DE RETARDER LA SÉLECTION DE SOUCHES FONGIQUES RÉSISTANTES, LE FONGICIDE SENATOR 50 SC DEVRAIT TOUJOURS ÊTRE UTILISÉ EN ALTERNANCE AVEC UN FONGICIDE APPARTENANT À UNE CLASSE CHIMIQUE DIFFÉRENTE.

ROSES, PLANTES ORNEMENTALES :

Tache noire des rosiers et blanc : Appliquer, par voie terrestre, de 700 à 1050 mL de Fongicide SENATOR 50 SC dans 1 000 litres d'eau. Tenant compte d'un volume d'eau de 1000 litres par hectare, la dose est 0,350 – 0,525 kg ma par hectare pour une seule application. Répéter un fois après 10 à 14 jours, au besoin. La dose d'application saisonnière maximal est 1,05 kg ma par hectare. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

PLANTES ORNEMENTALES EN POT CULTIVÉES EN SERRE :

Blanc (*Podosphaera* spp.), moisissure grise causée par le *Botrytis* (*Botrytis cinerea*) et tache des feuilles (*Alternaria* spp., *Cercospora* spp.): Appliquer, par voie terrestre, de 910-1190 mL de Fongicide SENATOR 50 SC dans 1000 L d'eau. Arroser le sol à fond avec la solution pulvérisée. Tenant compte d'un volume d'eau de 1000 litres par hectare, la dose est 0,455 – 0,595 kg ma par hectare pour une seule application. Répéter un fois après 7 jours, au besoin. La dose d'application saisonnière maximal est 1,19 kg ma par hectare.

Pour la pourriture de la tige, de la couronne des racines causée par les pathogènes *Fusarium* et *Rhizoctonia*:

Appliquer, comme arrosage du pied ou par jets dirigés par voie terrestre, de 910 à 1190 mL du fongicide SENATOR 50 SC dans 1000 L d'eau de façon à bien tremper la zone de racines uniquement. Tenant compte d'un volume d'eau de 1000 litres par hectare, la dose est 0,455 – 0,595 kg ma par hectare pour une seule application. Répéter un fois après 15 jours au besoin. La dose d'application saisonnière maximal est 1,19 kg ma par hectare.

NOTE: Le fongicide SENATOR 50 SC ne supprime pas le *Pythium* ou le *Phytophthora*.

TREMBLE ET PEUPLIER :

Tache marssoninéenne, tache septorienne : Appliquer, par voie terrestre, 1,54 L de Fongicide SENATOR 50 SC dans 1 000 litres d'eau (0,770 kg ma) à l'hectare. Débuter les applications à partir de la mi-juin et répéter un fois après 10 jours. La dose d'application saisonnière maximal est 3,08 L de produit (1,54 kg ma) par hectare. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

TRAITEMENT DES PLANTONS DE POMMES DE TERRE :

SENATOR 50 SC est un fongicide systémique pouvant être pulvérisé pour le traitement des plantons de pommes de terre.

La matière active du Fongicide SENATOR 50 SC supprime la flétrissure verticillienne (*Verticillium albo-atrum*), la pourriture fusarienne (*Fusarium* spp.), et la gale argentée (*Helminthosporium solani*) et réprime la pourriture (*Rhizoctonia solani*, *Fusarium* spp., *Erwinia carotovora*, *Pythium* spp.) et les infections de jambe noire (*Erwinia carotovora*) dans les plantons. Utiliser un équipement standard de traitement des plantons de pommes de terre conçu pour appliquer des traitements par pulvérisation.

DOSE : Mélanger de 1,4 L de Fongicide SENATOR 50 SC dans un minimum de 6,5 L d'eau. Ne pas dépasser un taux de 1,4 L de Fongicide SENATOR 50 SC pour 1 400 kilogrammes de plantons. Basée sur la garantie de 0,5 kg ma/L de produit, cela correspond à 0,5 g ma/kg des plantons. Utiliser une cuve pouvant contenir suffisamment d'eau pour assurer une bonne couverture des plantons. Mettre l'agitateur en marche et s'assurer que le produit est complètement dissous dans l'eau dans la cuve de pulvérisation avant de commencer le traitement des plantons. Agiter sans arrêt pendant le traitement.

Appliquer la solution de pulvérisation avec un équipement normal et une buse de pulvérisation calibrée, installée sur une courroie qui fait culbuter les plantons. Si nécessaire, un produit desséchant peut être appliqué après le traitement. Les plantons déjà coupés devraient être traités dans les six heures suivant le coupage. Si la plantation est retardée de plus d'un ou deux jours, les plantons traités devraient être entreposés sur des palettes ouvertes pendant 2 à 3 jours, puis être ensachés.

NOTE

Pour une suppression supérieure de la gale argentée, s'assurer que les tubercules sont complètement exempts de terre. *Une couverture totale de la peau est essentielle.* Il faut s'attendre à une suppression réduite des maladies dans les champs où des plants spontanés issus de la culture de l'année précédente risquent d'être des sources d'infection. Pour obtenir des recommandations, consulter votre Guide de production provincial.

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté au produit avant d'en faire l'application. Les règlements découlant de la *Loi sur les semences* doivent être strictement observés lors de l'utilisation de ce produit.

PLANTULES DE TABAC DE SERRE ET DANS LES CHAMPIGNONS EN BOUTON BLANCS :

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Nippon Soda Co., Ltd. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Nippon Soda Co., Ltd. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Nippon Soda Co., Ltd. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

MODE D'EMPLOI : Pour la suppression de la fonte des semis causée par *Rhizoctonia* dans les plantules de tabac de serre.

Appliquer, par voie terrestre, 126 mL du Fongicide SENATOR 50 SC dans 300 L d'eau aux 100 m² de plantules par trempage ou en surface du sol par jets dirigés, de façon à bien tremper le support de croissance jusqu'à la zone racinaire. Appliquer à titre préventif, lorsque les plus grandes feuilles des plantules mesurent environ 1,5 cm de diamètre ou dès le premier signe de maladie. Répéter si nécessaire de 10 à 14 jours plus tard. Ne pas faire plus de 2 applications par culture. NE PAS appliquer dans les 65 jours précédant la récolte.

MODE D'EMPLOI : pour la suppression de la moisissure verte *Trichoderma* dans les champignons en bouton blancs.

Un maximum d'une application du fongicide SENATOR 50 SC peut être effectué par cycle cultural en une seule application par arrosage à la terre de gobetage. Il faut noter que l'application par arrosage à la terre de gobetage ne supprimera pas les espèces agressives de la moisissure verte (*Trichoderma aggressivum* f. *aggressivum*).

Gestion de la résistance :

Ne pas faire de traitements consécutifs de fongicides du groupe 1 (Benzimidazoles). Si une application d'un fongicide du groupe 1 a été faite à la terre de gobetage, utiliser un fongicide homologué ayant un mode d'action différent avant d'appliquer un autre fongicide du groupe 1.

Limitations spécifiques pour l'application par arrosage de la terre de gobetage:

Lorsqu'on utilise de l'équipement de pulvérisation manuel, une personne peut seulement faire l'application du SENATOR 50 SC par arrosage de la terre de gobetage sur un maximum de 500 m² de couche par jour (426 mL du SENATOR 50 SC).

Dangers pour l'environnement

Les sous-produits de ce produit sont toxiques pour les organismes aquatiques. Ne pas entreposer des déchets de compost de champignons traités dans un endroit qui permettra le ruissellement vers les eaux de surface. NE PAS contaminer les plans d'eau ou les eaux souterraines lors de l'élimination des eaux de rinçage de l'équipement. NE PAS permettre aux effluents ni aux eaux de ruissellement provenant des champignonnières qui contiennent ce produit d'entrer dans les lacs, les cours d'eau, les étangs ou autres plans d'eau.

Pour la suppression de la moisissure verte *Trichoderma* dans les champignons en bouton blancs (TERRE DE GOBETAGE)

Mélanger 85 mL du fongicide SENATOR 50 SC avec 75 L d'eau et appliquer, par arrosage abondant, à 100 m² de couche. Faire l'application peu après la terre de gobetage. Ne pas faire plus d'une application à la couche de champignon par application d'arrosage abondant. Ne pas appliquer moins de 17 jours avant la première récolte. Ne pas appliquer après que la récolte a commencé.

® SENATOR est une marque déposée de Nippon Soda Co., Ltd.